

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DVD 51 Espace de distribution urbaine à la Porte de Pantin (19e) – Convention d'occupation du domaine public avec la société Sogaris.

MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean-Louis MISSIKA et Mme Olivia POLSKI, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22-4 ;

Vu le projet de délibération en date du 12 septembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société Sogaris la convention d'occupation du domaine public dans le cadre de l'Appel à projets logistique urbaine lancé en juillet 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 12 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission, Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission, et Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Sogaris la convention d'occupation du domaine public dans le cadre de l'Appel à projets logistique urbaine lancé en juillet 2016. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 Les recettes seront constatées au chapitre 70, article 70321, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO